

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 21 JUIN 2022 -

DÉCISION N° 22 - 05 - 030

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 21 janvier 2022 s'est réuni le mardi 21 juin 2022 à partir de 9 heures au Musée des sapeurs-pompiers de la Loire sis 10 rue de l'Abattoir à Firminy.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 5 : L'avenant d'augmentation des prix pour le lot n°2 – fourniture de tenues de service et d'intervention (TSI) masculine.

Pour rappel, le 9 juin 2015, le Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Loire a signé la convention constitutive du groupement de commandes de la zone de défense et de sécurité sud-est. Ce groupement, constitué de l'ensemble des SDIS de la Région Rhône-Alpes Auvergne (soit 12 membres), s'inscrit dans un objectif de standardisation et de mutualisation et permet le partage des bonnes pratiques et l'amélioration des conditions d'acquisition des matériels et des articles d'habillement.

Le SDIS de la Loire a été désigné coordonnateur par l'ensemble des membres du groupement pour relancer le marché d'acquisition de tenues de service et d'intervention (TSI).

L'accord-cadre est décomposé en 2 lots distribués comme suit :

- Lot n° 1 : Acquisition de tenues de service et d'intervention (TSI) féminine.
- Lot n° 2 : Acquisition de tenues de service et d'intervention (TSI) masculine.

La société BPI est titulaire depuis le 4 janvier 2021 du lot n°2 du marché de fourniture de TSI-masculine. Elle demande aujourd'hui à augmenter ses tarifs en raison des charges supplémentaires qu'elle supporte, du fait du contexte géopolitique mondial, de ses répercussions sur les coûts de l'énergie et du pétrole et du durcissement des conditions de vente et de livraison du fabricant de tissu Aramide.

La commission d'appel d'offres a examiné ce dossier en séance du 20 juin 2022.

**Vu le rapport présenté par la Présidente,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau approuve le projet d'avenant d'augmentation des prix pour le lot n°2 « fourniture de tenues de service et d'intervention (TSI) masculine pour le service départemental d'incendie et de secours de la Loire » et autorise la Présidente à signer le document joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

La Présidente du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Marianne DARFEUILLE